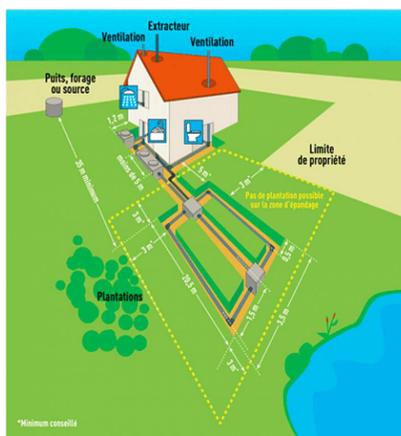


Que vous choisissiez le lagunage ou la station d'épuration, vous devez rejeter vos eaux traitées.



Selon l'art10 de l'arrêté du gouvernement wallon fixant les conditions intégrales relatives aux unités d'épuration individuelle et aux installations d'épuration individuelle du 25 septembre 2008, il est **OBLIGATOIRE** de rejeter les eaux traitées via un des systèmes d'infiltration listés en annexe IV (drains, filtre à sable, Terre d'infiltration), **dans votre terrain.**

Vous pouvez demander une dérogation s'il est impossible d'utiliser un de ces systèmes par manque de place ou sur présentation d'un test de perméabilité prouvant l'impossibilité de placer un système d'infiltration (Voir annexe IV). Prenez

rendez-vous avec Madame Bourdouxhe au service urbanisme 084/41.02.20 (ext:3).

Remarques : L'arrêté royal du 3 août 1976 autorisant les rejets des eaux traitées dans les eaux de surfaces ordinaires, dans les égouts publics et dans les voies artificielles d'écoulement d'eaux pluviales est **abrogé** par l'arrêté pour ce qui concerne les établissements visés par l'arrêté susmentionné.

Lagunage ou Micro-station ?

Système	Micro-station 5 EH	Filtre planté (lagunage) 5 EH
S ² minimum à avoir	/	S ² ≥ 30m ²
S ² du drain de dispersion	variable	variable
Investissement		
Coût total (€)	3 500 à 6 000	4 000 ou de 5 000 à 8 000
Prime (€)	- 2 500	- 2 500
Durée de vie		
Années	10 à 15 (sauf les cuves)	> 25
Coût de remplacement (€)	3 000	0
Frais de fonctionnement		
Consommation électrique (€/an)	120 (pompe et surpresseur)	0
Vidange des cuves (€/an)	100	25
Remplacement des appareils électriques (€/an)	150	0
Intervention de l'installateur, entretiens, pannes (€/an)	150 (contrat)	0
Fauchage des roseaux (non obligatoire) (€/an)	0	10
Exonération du coût assainissement (CVA) (€/an)	- 50	- 50
Bilan des dépenses après 20 années (€)	13 400 à 15 900	1 200 à 5 200

Tableau comparatif extrait du site : www.galcondruses.be

Nouvelle construction Rénovation importante avec création de nouveaux logements

Vous êtes obligé d'installer un système d'épuration individuelle.

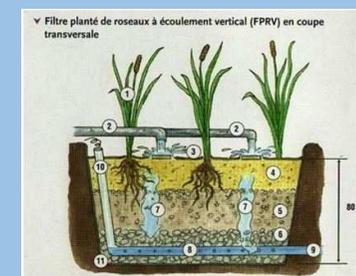
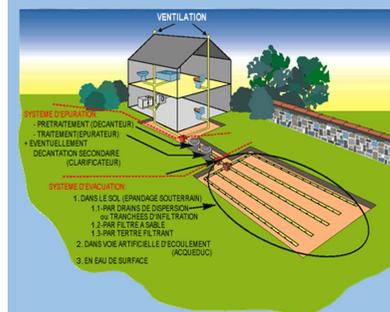


Micro-stations
(stations compactes)

ou

Lagunage
(filtres plantés)

Quoiqu'il en soit, il faut choisir parmi la liste des systèmes agréés.



Dans les deux cas,

Vous devez introduire une déclaration de classe 3.

Pour plus d'informations, contactez Madame Bourdouxhe au 085/41.02.20 (ext:3) ou sur urbanisme@modave.be



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MODAVE - PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT HUY

Réalisé par le service Ecopasseur : Madame JANNE dans le cadre du « Contrat Rivière Meuse Aval ».

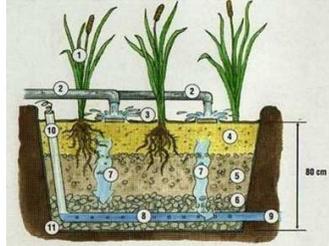
Le lagunage * ou le filtre végétalisé *

(www.lagunage.be ou www.epuval.be)

*Agréés par la Région Wallonne et largement implantés depuis très longtemps en Europe et en Belgique.

Les roseaux, le sable fin, le gros sable et les galets constituent un filtre naturel pour épurer les eaux usées de votre habitation (neuve ou ancienne), de votre entreprise, de votre quartier ou de votre village.

Ils permettent de dégrader la matière organique, les boues, l'azote et le phosphore, mais ils réduisent aussi les métaux lourds et les germes pathogènes. Le lagunage permet de rejeter les eaux traitées directement dans un milieu naturel ou la réutilisation en irrigation souterraine pour le jardin.



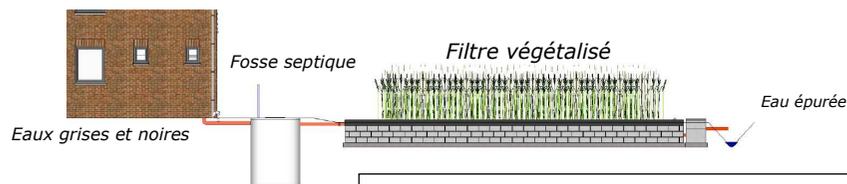
Les lagunages et les filtres sont des systèmes écologiques pouvant fonctionner **sans apport d'énergie** (pas de pompe et surpresseur fonctionnant toute l'année) et la différence de prix vis-à-vis des micro-stations peut être vite amortie. **Ils peuvent même être construits par le client** ou par l'entrepreneur local (sous le contrôle du fabricant)

Grâce à leur couverture de roseaux, ils **s'intègrent parfaitement dans l'environnement tout en embellissant le paysage.** Demande une surface de **30m²**.

Aucune eau stagnante en surface n'est produite par le système ce qui garantit **l'absence d'odeur et d'insectes.**

Ils ne demandent que très **peu d'entretien**: un simple fauchage annuel (mais non obligatoire) des plantes suffit. Seule la fosse septique placée en amont doit être vidangée tous les 4 ans.

Plan en coupe d'un lagunage



Réalisé en collaboration avec Marc WAUTHLET de l'asbl EPUVAL

La micro-station d'épuration

Une micro-station d'épuration est une solution de traitement des eaux usées domestiques (douche, toilette, lavabo ; ect.) Elle fonctionne selon le même principe qu'une station d'épuration urbaine, grâce à un procédé à culture libre, dit « à boue activée » ou à culture fixée.



Ce système utilise les micro-organismes ou bactéries naturellement présents dans l'eau pour transformer et dégrader les matières organiques. Moins dangereux pour l'homme et la nature, que les procédés nécessitant l'adjonction de produits chimiques, il permet de rejeter les eaux traitées directement dans un milieu naturel ou la réutilisation en irrigation

souterraine pour le jardin.

La micro-station d'épuration **a besoin d'électricité pour faire fonctionner le surpresseur.** Il ne faut jamais couper son alimentation. En effet, pour travailler et dégrader la charge polluante, les bactéries ont besoin de l'oxygène apporté par le surpresseur. (On parle de bactéries aérobies).



Après la mise en route de la station par un installateur agréé, celle-ci **requiert un entretien annuel** et selon la fréquence d'utilisation de la micro-station, en moyenne **tous les 2 ans, une vidange des boues** devra être faite.

L'entretien annuel reprend : une inspection annuelle du fonctionnement du système, le réglage du relais programmable si nécessaire, le nettoyage du diffuseur après une année de fonctionnement, le remplacement du filtre à air de la pompe après **3 années de fonctionnement**, le nettoyage et éventuellement le remplacement des composants, le remplacement de la membrane de la pompe à air après **6 années de fonctionnement**.

La station d'épuration est complètement ensevelie dans le sol. Seules trois taques sont visibles. Il existe des stations d'épuration qui permettent le stationnement de voiture. Ce qui permet de pouvoir les installer dans une allée de garage.